



Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques

# Lettre d'Information

N°9 SEPTEMBRE 2013

## Editorial

**A**u cours des douze derniers mois, plusieurs faits marquants ont scandé la vie du CERSA.

Le premier fait marquant a concerné l'équipe, laquelle a enregistré un mouvement inhabituel à la fois de départs et d'arrivées. Prévisibles car liés à la pyramide des âges prévalant au sein du laboratoire et donc à la nécessité (ou à la possibilité) pour plusieurs de ses membres de faire valoir, pour reprendre la formule consacrée, leurs « droits à la retraite », la plupart de ces départs étaient dans l'ensemble attendus... en même temps que redoutés.

A la tête du laboratoire depuis 1999, Jacques Chevallier a ainsi quitté ses fonctions de directeur fin août 2012. Pendant treize ans, il a joué, chacun le sait, un rôle capital au sein du CERSA, contribuant de manière décisive tant à son rayonnement qu'à son bon fonctionnement. A son rayonnement, à travers notamment sa production scientifique à tous égards exceptionnelle ; sa présence active au conseil scientifique ou au comité de rédaction de quantité de revues, françaises et étrangères ; sa participation assidue à diverses instances de premier plan dans les domaines scientifiques et administratifs ; ses responsabilités nombreuses exercées au sein de l'institution universitaire et dans le milieu de la recherche ; son activité régulière et soutenue en matière d'encadrement de doctorants... Et à son bon fonctionnement, aussi, à travers, en particulier, la disponibilité bienveillante qu'il a toujours su manifester à l'égard de chacun, sa capacité à impulser et à accompagner les initiatives individuelles comme les recherches collectives ainsi que, au-delà, son sens aigu de l'écoute et sa quête inlassable de consensus sans lesquels tout laboratoire est condamné à décliner sinon à périr. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression des sentiments de reconnaissance, d'estime et d'amitié que lui portent, pour tout ce qu'il a fait et continue de faire au CERSA, tous les membres de l'équipe !

A peu près au même moment, d'autres membres du laboratoire, qui eux aussi ont fortement contribué, par leur activité scientifique comme par leur esprit d'initiative, à la notoriété du Centre, sont également partis. Autant de « départs » qui auraient pu sans doute déstabiliser le CERSA s'ils ne se trouvaient tempérés par deux éléments permettant d'envisager l'avenir avec sérénité ; d'abord, le fait que ces « départs » ne doivent être considérés comme tels que d'un point de vue purement administratif : puisqu'en réalité, chacune des personnes concernées se trouve, aujourd'hui comme hier, toujours aussi impliquées dans les activités du CERSA, continuant à s'y investir fortement et à participer pleinement à ses axes de recherche.

## S O M M A I R E

Editorial .....	p 1
Colloques .....	p.3
Contrats de recherches.....	p.5
Thèses soutenues .....	p 7
Publications.....	p 9
A signaler .....	p 16
Nouvelles de l'équipe.....	p.17
Informations pratiques .....	p 19



Ensuite, le fait que l'équipe a été largement étoffée, au cours de la période récente, par l'arrivée de plusieurs membres, dont les compétences et les champs de recherche (droit fiscal, droit de la santé, droit public financier, rapports entre élites administratives et réformes de l'administration, rôle du Droit et des juristes dans l'institutionnalisation de l'Union européenne...) viennent opportunément renforcer les axes thématiques du laboratoire (ce qui, in fine, aboutit non seulement à maintenir mais même à accroître la capacité de recherche effective du laboratoire).

Le second fait marquant a concerné l'élaboration d'un nouveau contrat (2014-2018). Le précédent contrat (2009-2013) comportait six axes de recherche ; s'articulant autour d'une problématique générale - l'analyse des formes nouvelles de régulation suscitées par des sociétés devant faire face à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement -, ces axes de recherche avaient tout naturellement été définis en prenant appui sur les compétences et savoirs des membres de l'équipe : ils portaient respectivement sur l'E-gouvernement en Europe ; les systèmes administratifs à l'épreuve du New Public Management ; la gouvernance du social ; les liens entre espace(s) public(s) et sécurité ; la lutte contre les discriminations et les politiques de diversité sociale ; la politique étrangère en tant que politique publique. Cinq ans plus tard, le résultat était là : en lien direct avec les thématiques étudiées, on recensait une dizaine d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues, un ensemble impressionnant de manifestations scientifiques (colloques, journées d'étude, table-rondes, ateliers...), un nombre considérable de réponses (accueillies le plus souvent favorablement) à des appels d'offres provenant de diverses institutions, etc.

Le nouveau contrat a entendu s'inscrire dans le droit fil du précédent, tout en resserrant l'investigation autour de la question centrale de l'évolution des États et de la transformation des formes d'action publique. Partant de l'idée que ces évolutions débouchent non pas sur le déclin des États mais bien plutôt sur une simple adaptation de ceux-ci, le projet de recherche s'articule autour de quatre grands axes thématiques qui prolongent, tout en les dépassant, les axes antérieurs : il s'agit d'étudier les transformations des cultures et modèles administratifs consécutives au développement des processus de réforme administrative ; l'inflexion des politiques publiques en matière de santé et de protection sociale ; les conséquences de la construction européenne sur les systèmes politiques ; l'impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication sur l'évolution du Droit.

Arrêtés et définis en tenant compte non seulement de leur pertinence scientifique dernière mais aussi des compétences mobilisables (que ce soit au sein du laboratoire ou au sein des équipes qui travaillent sur des terrains ou des problématiques proches des siennes), ces différents axes ont été conçus de telle sorte qu'ils permettent à chacun de se rattacher à un ou à plusieurs d'entre eux : ce qui, pour un centre de recherche, constitue à la fois la condition et la conséquence non seulement d'une véritable communauté d'intérêts mais aussi, au-delà, d'une véritable communauté scientifique.

Le troisième fait marquant a concerné l'évaluation du laboratoire à laquelle a procédé l'AERES. Le comité de visite de l'agence a rencontré les membres du CERSA en décembre 2012 en s'entretenant successivement avec toutes les catégories concernées (chercheurs et enseignants-chercheurs, ITA et personnels administratifs, doctorants). Le CERSA a fait l'objet d'une évaluation que l'on peut qualifier d'excellente (5 A+ et un A). De manière plus précise, l'AERES a salué notamment l'importance de la production scientifique (individuelle aussi bien que collective) des membres du CERSA ainsi que le nombre imposant de projets bénéficiant d'un financement extérieur (ANR, Mission de recherche « Droit et justice », instances nationales et européennes...) : production et projets qui traduisent clairement, à ses yeux, le rayonnement et la notoriété du CERSA dans les domaines de la gouvernance et des politiques publiques ainsi que, de plus en plus, dans le domaine des questions sociales et sociétales (santé, discrimination, protection sociale, sécurité...). Elle a salué également la connexion établie, au sein de l'unité, entre champs disciplinaires complémentaires (droit, science politique et sociologie notamment) : le CERSA lui apparaissant plus que jamais « comme une structure offrant une singularité scientifique rare et reconnue dans son domaine, qui lui permet de se positionner sur des thématiques et des projets de recherche originaux ».

On le voit, la responsabilité qui pèse désormais sur les membres du CERSA est lourde : après le sommet, souligneront en effet les esprits chagrins ou malicieux, se profile forcément la pente, plus ou moins raide... Mais à la différence d'une équipe sportive qui, après avoir remporté tous les titres, se trouve tôt ou tard condamnée à régresser, un centre de recherche n'est nullement soumis à une telle fatalité ; si les fondations sont solides, si son programme est pertinent et attractif, et si chacun de ses membres, pris individuellement et collectivement, est à la fois désireux et heureux de participer à l'œuvre commune, ce centre parviendra au sommet s'il n'y est pas encore et s'y maintiendra s'il y est déjà. Autant dire que, pour le CERSA, l'avenir se présente sous les meilleurs auspices et que tous les espoirs sont permis...

Michel Borgetto - Directeur du CERSA  
le 1er septembre 2013

# *Colloques et Journées d'études*

## **La politique familiale en France aujourd'hui : spécificités et controverses**

Vendredi 4 octobre 2013

Université Panthéon-Assas (Paris 2)/CERSA-CNRS UMR 7106

12, Place du Panthéon – Paris 5ème

Salle des Conseils

Organisé par Michel Borgetto et Michel Chauvière

À l'instar d'un grand nombre de politiques publiques, en particulier de celles menées en matière de protection sociale, la politique française de la famille fait l'objet, à intervalles réguliers, d'interrogations portant aussi bien sur sa légitimité que sur son efficacité : est-elle vraiment juste et équitable ? Est-elle utile et efficace ? Est-elle supportable financièrement ? Doit-on la réviser ou la réorienter ? Et si oui, de quelle manière ? Interrogations qui se révèlent, en cette période de forte restriction budgétaire, d'autant plus pressantes que la branche famille dégage depuis plusieurs années, en liaison avec la crise qui frappe le pays, non plus des excédents mais plutôt des déficits (environ deux milliards en 2013).

En réponse aux propositions formulées en avril par le Haut Conseil de la famille en vue, précisément, de réduire ces déficits, le gouvernement a annoncé une réorientation notable à défaut d'être substantielle de la politique familiale de la France.

À la faveur des débats suscités au printemps et des décisions publiques arrêtées début juin par les pouvoirs publics, la journée d'étude - multidisciplinaire - organisée le 4 octobre 2013 se fixera deux objectifs.

Elle se proposera, d'une part, de revenir sur les fondements historiques, institutionnels, financiers et techniques du modèle français de politique familiale : ce qui conduira notamment à s'interroger sur l'originalité et la pertinence de ce modèle tant par rapport aux modèles étrangers que par rapport aux principes d'égalité et de solidarité qui fondent notre système de protection sociale.

Elle se proposera, d'autre part, d'évaluer les implicites, les nouveaux enjeux et les performances attendues des orientations en cours : maintien de l'universalité des allocations familiales, recentrage de certaines prestations sur les ménages les plus modestes, abaissement du quotient familial, rattrapage en matière d'équipement pour la petite enfance...

Les Actes seront publiés dans la Revue de droit sanitaire et social

## **Open Data et données personnelles Enjeux, limites et perspectives européennes**

Mardi 12 novembre 2013

Université Panthéon-Assas (Paris 2)/CERSA-CNRS UMR 7106

12, Place du Panthéon – Paris 5ème

Salle des Conseils

Colloque interdisciplinaire organisé par Danièle Bourcier (présidente, CERSA), Primavera de Filippi (CERSA), S. Azoulay (CERSA) avec le soutien du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Ministère de la Culture et de la Communication, du Comité d'éthique des sciences du CNRS (COMETS), Creative Commons France, et Open Knowledge France

Les Actes feront l'objet d'une publication

# Le Conseil d'Etat et l'Université

Journée d'études

Vendredi 7 février 2014

Salle des Conseils du Centre Panthéon de l'Université Panthéon-Assas

« LE CONSEIL D'ETAT ET L'UNIVERSITE »  
Recherches sur la fonction universitaire du Conseil d'Etat

Direction scientifique :  
Jacques Caillosse, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas  
Olivier Renaudie, Professeur à l'Université de Lorraine

Pourquoi s'employer à une réflexion sur ce que le Conseil d'Etat fait de l'Université, comme sur ce qu'il fait à l'Université ? Parce que le Conseil d'Etat, on le sait, ne se borne pas à regarder, depuis le droit, comment l'Université s'organise et fonctionne, il est lui-même, par ses membres qui s'investissent à l'Université, une composante à part entière de cette réalité. Afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, les malentendus, on se gardera d'inverser les termes du sujet : l'intitulé L'Université et le Conseil d'Etat donne d'emblée à voir une autre matière et un autre système de rapports institutionnels. Qu'il y ait entre les deux questionnements des recoupements ne saurait justifier leur mélange : la façon dont l'Université regarde, analyse et « juge » le Conseil d'Etat est une chose, la manière dont ce dernier regarde, analyse et juge l'Université en est une autre. La singularité de cette deuxième problématique n'est pas douteuse : entre les relations que le Conseil d'Etat entretient avec l'Université et celles qui se font dans l'autre sens, il ne peut y avoir d'équivalence.

Il est ainsi proposé d'appréhender le Conseil d'Etat au travers de l'une de ses fonctions implicites, laquelle peut être désignée de manière stipulative par l'expression fonction universitaire. A supposer qu'il y ait des raisons valables de parler d'une fonction universitaire du Conseil d'Etat, il convient d'en identifier les contours et le contenu. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de croiser les regards des universitaires, chercheurs et membres de la Haute juridiction et de décrire les pratiques par lesquelles ou dans lesquelles le Conseil d'Etat saisit l'Université. Or, il semble en situation de le faire à un double titre : d'une part en tant que juge appelé, le cas échéant, à se prononcer sur les rapports que l'Université entretient avec la légalité dans ses modes d'organisation et de fonctionnement ; d'autre part en tant qu'acteur à part entière de l'expérience universitaire, par l'activité didactique qu'y déploient ses membres, comme enseignants, chercheurs ou participants aux procédures de recrutement des enseignants-chercheurs.

Les actes du colloque seront publiés sous la forme d'un ouvrage collectif.

## Séminaires des doctorants

Plusieurs séminaires ont été tenus en 2013 :

Un séminaire autour de la thèse de Luca Belli *La gouvernance de l'internet* (Dir. G. Guglielmi) s'est tenu au 1er trimestre 2013, un séminaire autour de la thèse de Maria Mateeva *Le populisme en Bulgarie* (Dir. J. Chevallier) s'est tenu au 2ème trimestre 2013

Trois autres séminaires sont prévus pour les prochains mois

Un séminaire autour de la thèse de Virginie Lanceron *La coordination en droit public* (Dir. J. Chevallier)

Un séminaire autour de la thèse de Elena Morenkova *Les représentations du passé soviétique en Russie : persistance d'un "Stalinisme populaire" ?* (Dir. J. Chevallier) : fin octobre 2013

Un séminaire autour de la thèse de Elise Mouriesse *La notion de quasi-régie en droit public français* (Dir. G. Guglielmi) : décembre 2013 ou janvier 2014

## Autres colloques

en Prévision

### ***La grammaire juridique des circulaires administratives***

Colloque organisé et piloté par *Geneviève Koubi* (CERSA) et *Serge Slama* (CRE-DOF/Paris Ouest Nanterre) - prévu en mai-juin 2014

### ***La folie entre administration et justice : l'institution psychiatrique au prisme du Droit***

Colloque organisé et piloté par *Vida Azimi*, *Geneviève Koubi* (CERSA/Paris2) et *Patricia Henon-Jacquet* (CRDP/Tours) - Il se tiendra en octobre 2014 au Sénat, salle Clémenceau

# Contrats de recherches en cours

## LEGILOCALE

### *Convention*

*Région Ile-de-France*

*Projet coopératif de recherche de Développement LEGILOCALE du pôle CAP DIGITAL Paris Région*

Nom du responsable scientifique : **Geneviève KOUBI**

Durée : 36 mois à compter du 01/07/2010

Prolongé jusqu'au 30 novembre 2013

Au niveau des collectivités locales, la «démocratie numérique» passe par une mise à disposition en ligne des données publiques produites par la collectivité. Cependant, l'accès aux données publiques locales reste aujourd'hui difficile, soit parce que leur mise à disposition n'est tout simplement pas assurée, soit parce que leur actualisation n'est pas garantie, ou parce que les systèmes de recherche mis en place ne sont pas ergonomiques.

Parallèlement à l'application des technologies du Web sémantique, le projet permettra de réfléchir sur le rôle des données publiques dans la société de l'information et de la connaissance et du bénéfice sociétal de leur ouverture (open data).

## ADAM2

### *Architecture distribuée & applications multimédias multiples - Décision attributive d'aide*

*Agence Nationale de la Recherche*

*Programme CONTINT*

Coordonnateur : **Cécile MEADEL** Nom du responsable scientifique : **Danièle BOURCIER**

Durée : 42 mois à compter du 01/11/2010

Le développement de services basés sur des architectures distribuées s'affirme actuellement comme un des axes importants d'évolution dans les modes de communication et de gestion des contenus numériques. L'objectif de ce projet est de mettre en oeuvre une exploration des implications sociotechniques, économiques et juridiques posées par ces architectures. Il se centrera tout particulièrement sur les systèmes issus des technologies du pair à pair (P2P), dans deux cas de figure différents : les services P2P sur internet, qui visent des usages tels que la recherche, le stockage ou le partage de contenus ; les réseaux P2P en mobilité qui s'efforcent de tirer parti des ressources contextuelles de l'environnement de communication, dans une perspective d'intelligence ambiante ou de partage des contenus pour des individus colocalisés. L'ambition du projet est de produire une connaissance des problématiques spécifiques que poseront les architectures distribuées du point de vue des usages, de la production de contenus, de la diffusion des technologies, des modèles économiques, des droits et normes expérimentés ou éprouvés. Il cherchera à apporter des réponses à trois ensembles de questions :

- Quels nouveaux partages de compétences entre fournisseurs de service, producteurs de contenus, opérateurs des réseaux et utilisateurs ces applications sont-elles susceptibles d'engendrer ? Au travers d'une analyse des nouvelles formes d'engagement de l'utilisateur et des autres acteurs concernés par la mise en oeuvre des services, il s'agira de qualifier leur viabilité technique et économique, mais aussi de voir comment sont réglées les questions classiques associées à la gestion des contenus numériques comme celle de la sécurité des données ou de la privacy.
- Quelles sont les nouvelles dynamiques collectives, à l'échelle du réseau, qui sont susceptibles de se mettre en place avec le développement du P2P ? Ces services suggèrent en effet, selon des configurations variées, l'aménagement de nouvelles relations entre le local et le global. Il s'agira d'explorer les questions inédites qu'ils posent, du point de vue de l'articulation entre l'individu et le collectif, dans l'espace du réseau et dans l'espace géographique.
- Quelles questions juridiques les configurations spécifiques du P2P posent-elles, et quelles sont les solutions susceptibles d'émerger pour parvenir à des formes de régulation fiables, du point de vue des droits de propriété ou des droits d'accès aux contenus ? Les réseaux P2P en cours de développement pourraient conduire à des redéfinitions de la notion d'auteur, à des reconfigurations des droits des utilisateurs, ainsi qu'à un déplacement de la frontière des usages privés vers les usages publics, qu'on cherchera à identifier et à qualifier.



## QUALIJUS

*La prise en compte de la qualité dans la mesure de la performance judiciaire*

*Contrat obtenu dans le cadre d'un appel à projet de la Mission de Recherche Droit et Justice*

*Partenaires : OMIJ (Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques – Université de Limoges) CRJP (Centre de recherche sur la justice et le procès – Université de Paris 1)*

Nom des responsables scientifiques : **Lucie Cluzel-Métayer** (CERSA), **Caroline Expert** (OMIJ) et **Emmanuel Jeuland** (CRJP)

La justice, à l'instar de n'importe quel service public, est désormais tenue d'être performante. La mesure de la performance, inscrite dans les lois de finances, est une obligation pour les juridictions.

Mais aussi et au-delà, la croissance du contentieux conduit inévitablement à repenser le mode de fonctionnement des juridictions, lesquelles expérimentent tout un arsenal de méthodes, issues du management des organisations, propres à accroître leur performance.

Dès lors, la performance telle qu'elle est définie dans le cadre des lois de finances rend-elle effectivement compte de la qualité de la justice ? Dans un contexte de maîtrise budgétaire, la qualité semble inéluctablement pensée à l'aune des variables de quantité et de coût ; tout porte à croire que la part de la qualité est en définitive devenue négligeable dans la mesure de la performance globale et ne sert qu'à la légitimer. Or, la stratégie des acteurs pour développer la qualité ne saurait se réduire à l'adoption d'indicateurs, comme en témoignent l'adoption généralisée des projets de juridiction, la mise en place de groupes de travail au sein du Conseil d'Etat sur la rédaction des décisions des juridictions administratives, le développement de la dématérialisation des procédures et l'expérimentation de démarches qualité qui implique de repenser les processus judiciaires. L'idée est de croiser les analyses portant sur la justice administrative et sur la justice judiciaire, dans une perspective de comparaison nationale et internationale, pour tenter de donner une définition de ce que peut être la qualité de la justice, afin de dégager quelques indicateurs pertinents pour l'évaluer.

## COCOPS



*Coordinating for Cohesion in the Public Sector of the Future*

*Grant Agreement*

*European Commission's 7th Framework Programme*

*Collaborative Project: Coordonateurs du projet :*

*Steven Van de Walle (Associate professor of public administration, Department of Public Administration, Erasmus University Rotterdam) et Gerhard Hammerschmid (Professor of Public and Financial Management, Hertie School of Governance)*

Nom des responsables scientifiques : **Philippe BEZES** et **Patrick LE LIDEC**

Partenaire 11/11

Dans le cadre d'un projet de recherche qui débutera le 1er janvier 2011, une association de onze universités et organisations de recherche européennes étudieront l'impact qu'auront eu plus de vingt années de réformes menées en Europe sur la base du Nouveau Management Public. Qu'en est-il de la réalité des effets des idées et des instruments du Nouveau Management Public dans les Etats en Europe ? Tous les citoyens ont-ils été affectés de la même manière par les réformes et quelles sont les perceptions des fonctionnaires quant aux effets, réussites et principaux problèmes liés aux réformes ? De quelle manière la crise financière va-t-elle influencer la réforme du secteur public ? L'étude s'interrogera sur les effets des réformes en termes de performance, d'efficacité, de politiques et de satisfaction des citoyens. L'étude met principalement l'accent sur la tension existant entre l'efficacité à court terme et la cohésion sociale. La principale critique des changements intervenus dans le secteur public est que celles-ci ont entraîné, par leur recherche d'économies et d'efficacité, une fragmentation importante de la politique et de plus grandes inégalités sociales. Ce débat est toutefois dominé par des arguments idéologiques et des connaissances empiriques solides font souvent défaut. L'étude s'appuie sur une étude d'opinion réalisée parmi les habitants des 27 États membres de l'UE et sur des statistiques et des rapports publics. Au cours de la deuxième année de l'étude, 3 000 hauts fonctionnaires de dix pays européens seront interrogés. C'est notamment à cette partie de l'enquête que sont associés les deux chercheurs du CERSA. Enfin, l'étude établira avec un groupe international d'experts et de décideurs publics des scénarios concernant l'avenir du secteur public en Europe sur le thème : de quelle manière les services publics contribuent-ils à la cohésion sociale ? Pendant 3,5 années, plus de 25 chercheurs de onze universités et organisations de recherche de dix pays participeront aux huit sous-projets de cette étude. L'étude est financée par le septième programme-cadre de la Commission européenne en tant que projet collaboratif. La Commission européenne investit 2,7 millions d'euros dans ce projet COCOPS en tant qu'élément de son étude sur « The Public Sector of the Future ». Par son ampleur, il s'agit de l'une des plus grandes études comparatives jamais réalisées en matière de sciences administratives. L'ensemble est coordonné par le département Sciences administratives de l'Université Erasmus de Rotterdam.

# Thèses soutenues 2012 -2013

**Eléonore Potier de la Varde** a soutenu une thèse de doctorat en droit, le 18 février 2013

## **L'ordre juridique partisan**

sous la direction de Jacques Chevallier

Membres du jury:

Monsieur Jacques Chevallier, Madame Marie-Anne Cohendet, Madame Marie-Joëlle Redor,  
Monsieur Pierre Avril, Monsieur Yves Poirmeur

Résumé :

Etudier l'ordre juridique partisan, c'est affirmer qu'un parti politique constitue un ordre juridique. Pour cela, il faut d'abord montrer que les règles internes des partis répondent aux critères mobilisés par la doctrine pour qualifier la juridicité puis, en s'inscrivant dans la perspective du pluralisme juridique et en s'appuyant sur la théorie de l'institution, démontrer que le parti politique, en tant qu'institution, est un ordre juridique. Ce constat implique d'étudier ses relations vis-à-vis de l'Etat tant en ce qui concerne son encadrement que son contrôle ce qui permet de prendre la mesure de son autonomie. L'ordre juridique partisan n'est pas seulement un ordre juridique spécifique, c'est encore un ordre juridique flexible, perméable à la société qui l'entoure et au sein duquel le droit est instrumentalisé. La porosité de l'ordre juridique partisan vis-à-vis de son environnement se traduit par une conformation au contexte institutionnel dans lequel il évolue mais aussi par une adaptabilité aux évolutions du contexte social dans lequel il s'inscrit. Au sein du parti, le droit est mis au service de la justification des stratégies politiques et de nombreuses règles se voient contournées ou même jamais appliquées. Le droit disciplinaire, quant à lui, connaît une application circonstancielle motivée par des considérations d'opportunité politique ou résultant des rapports de forces internes au parti qui en font un droit négocié.

---

**Pierre-Henri Bréchat** a soutenu une thèse de doctorat en droit, le 12 novembre 2012

## **Territoires et égalité d'accès aux soins et à la santé**

sous la direction de Michel Borgetto

Membres du jury:

Monsieur Michel Borgetto, Monsieur Jacques Chevallier, Madame Maryse Deguerge, Madame Geneviève Koubi, Monsieur Didier Tabuteau.

Résumé :

La recomposition des politiques de santé publique est, depuis quelques années, recentrée autour de la notion de « territoire pertinent ». Les expériences menées depuis 1991 en matière de planification sanitaire et sociale ont conduit les pouvoirs publics à évoquer différents « territoires de santé », permettant de cerner les périmètres dans lesquels l'État tente de mailler des offres de soins et de santé, en fonction des besoins de la population et des priorités nationales ou régionales. Au-delà du constat sur les inégalités entre les territoires, certaines problématiques relatives à l'accès aux soins et à la santé semblent devoir interférer. La loi de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dessine, suivant une redéfinition des missions de service public, de nouveaux modèles qui imposent une réflexion sur ces inégalités et sur les inégalités qui en dérivent. Il existe une superposition des lieux et des formes d'inégalité qui invite à repenser les variations discursives entre maintien du service public et développement de services au public. Des propositions sont faites pour améliorer l'égalité d'accès aux soins et à la santé pour tous et partout et pour que les principes de solidarité et de fraternité ne soient plus remis en cause. L'ensemble de ces propositions peut permettre de redonner un service public pour remporter les enjeux des systèmes de santé au XXI<sup>ème</sup> siècle, comme la réduction des inégalités. Ces travaux relatifs à un territoire de santé publique garant de l'égalité d'accès aux soins et à la santé et mettant au coeur de la problématique les droits des patients, constituent une illustration de la territorialisation des politiques de santé, étant entendu que la dynamique de la territorialisation concerne l'ensemble des politiques publiques.

**Christian Ferrié** a soutenu une thèse de doctorat en science politique, le 14 septembre 2012

**La politique entre réforme et révolution : le sens de la position kantienne**

sous la direction de Géraldine Muhlmann.

Membres du jury:

Madame Géraldine Muhlmann, Monsieur Miguel Abensour, Monsieur Claude Gautier, Monsieur Bertrand Guillaume, Monsieur Gérard Raulet.

Résumé :

La pensée politique moderne a admis la dichotomie entre réforme et révolution. Le réformisme en a fait un principe qui domine actuellement les esprits. Mais la politique n'est-elle pas irrémédiablement partagée entre révolution et réforme ? La politique de Kant constitue un paradigme idéal pour poser le problème du rapport entre réforme et révolution. A l'initiative de Burke, l'opposition moderne entre réforme et révolution se forme à cette époque en réaction aux révolutions en Europe. Kant accepte bien l'opposition entre la réforme entreprise par le souverain et la révolution accomplie par le peuple. Mais sa sympathie bien connue pour la Révolution française l'amène à élaborer une politique pragmatique qui prend en compte les conditions historico-politiques de l'application des principes républicains défendus par la Révolution. Animé par un esprit révolutionnaire, le réformisme kantien entend réussir le processus politique de la républicanisation par le moyen de la réforme, tout en rendant justice à la nécessité du processus naturel de la révolution qui réagit à l'oppression de la liberté. Selon le philosophe de la Révolution, la réforme (révolutionnaire) accomplit la révolution. Pour le montrer, il faut réinscrire la politique de Kant dans son temps. La partie I en précise le contexte historique et sémantique : la réfutation kantienne du droit de rébellion est dirigée contre les monarchomaques ; l'articulation kantienne de la réforme à la révolution s'inscrit dans la lignée du consensus entre réforme et révolution mise en place par les Lumières. La partie II retrace la mise en place de la dichotomie « réformiste » entre réforme et révolution par les burkiens allemands : ils opposent à la violence destructrice de la Révolution l'option d'une réforme conservatrice qui se contente d'améliorer ponctuellement les institutions monarchiques. Kant, en revanche, se révèle être le théoricien secret d'une réforme révolutionnaire qui bouleverse le système monarchique de fond en comble : pour le montrer, la partie III décrypte l'esprit révolutionnaire de sa politique.

---

**Chunyu Shi** a soutenu une thèse de doctorat en science politique, le 6 avril 2012

**La participation des habitants dans les grandes villes chinoises - le cas Guangzhou**

sous la direction de Jacques Chevallier

Membres du jury:

Monsieur Jacques Chevallier, Madame Stéphanie Balme, Monsieur Michel Miaïlle, Xiaohong Xiao-Planes.

Résumé :

La recomposition des politiques de santé publique est, depuis quelques années, recentrée autour de la notion de « territoire pertinent ». Les expériences menées depuis 1991 en matière de planification sanitaire et sociale ont conduit les pouvoirs publics à évoquer différents « territoires de santé », permettant de cerner les périmètres dans lesquels l'État tente de mail-ler des offres de soins et de santé, en fonction des besoins de la population et des priorités nationales ou régionales. Au-delà du constat sur les inégalités entre les territoires, certaines problématiques relatives à l'accès aux soins et à la santé semblent devoir interférer. La loi de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dessine, suivant une redéfinition des missions de service public, de nouveaux modèles qui imposent une réflexion sur ces inégalités et sur les inégalités qui en dérivent. Il existe une superposition des lieux et des formes d'inégalité qui invite à repenser les variations discursives entre maintien du service public et développement de services au public. Des propositions sont faites pour améliorer l'égalité d'accès aux soins et à la santé pour tous et partout et pour que les principes de solidarité et de fraternité ne soient plus remis en cause. L'ensemble de ces propositions peut permettre de redonner un service public pour remporter les enjeux des systèmes de santé au XXI<sup>ème</sup> siècle, comme la réduction des inégalités. Ces travaux relatifs à un territoire de santé publique garant de l'égalité d'accès aux soins et à la santé et mettant au coeur de la problématique les droits des patients, constituent une illustration de la territorialisation des politiques de santé, étant entendu que la dynamique de la territorialisation concerne l'ensemble des politiques publiques.



## Publications



**Philippe Bezes, Florence Descamps, Sébastien Kott, Lucile Tallineau (dir.)**

***Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)***

Présentation par l'éditeur

Cet ouvrage analyse la montée en puissance des enjeux de contrôle puis d'efficacité et de productivité dans la gestion des finances publiques

de 1914 à 1967. À travers une micro-chronologie politico-administrative inédite, il étudie le développement de techniques de contrôle de la dépense, d'une part, et d'instruments de gestion, de l'autre. Secoué par deux guerres et une crise économique sans précédent, mobilisé en 1945

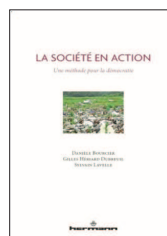
dans la reconstruction du pays après plusieurs changements de régime, l'État libéral se voit sommé de repenser la gestion de ses finances. L'ouvrage décrit les efforts d'élaboration d'un système rationalisé de contrôle de la dépense avant 1945, puis, après la Libération, l'émergence

de dispositifs gestionnaires destinés à mesurer le rendement et les résultats de l'action des services publics. Il analyse comment le système financier public se trouve pris entre une rationalité juridique qui déploie toutes ses potentialités et une rationalité gestionnaire qui élabore ses premiers concepts et outils, l'une et l'autre concurrencées par la macroéconomie. Il offre ainsi un regard neuf sur les phénomènes d'influence

croisée entre secteurs public et privé. Brossant un vaste panorama des acteurs, institutions, techniques et savoirs au cœur du « système financier »

de 1914 à 1967, ce deuxième volume poursuit l'entreprise d'une histoire du « gouvernement des finances publiques ».

Philippe Bezes, Florence Descamps, Sébastien Kott, Lucile Tallineau (dir.), *Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*, IGPDE, 2013 682. p., ISBN 978-2-11-129373-1



**Danièle Bourcier, Gilles Heriard Dubreuil et Sylvain Lavelle**

***La Société en action. Une méthode pour la démocratie***

Présentation par l'éditeur

La participation s'oppose traditionnellement au modèle dominant de la représentation, et constitue aujourd'hui la réponse la plus souvent proposée à l'aspiration des citoyens à une démocratie nouvelle. Les auteurs de cet ouvrage portent quant à eux un autre regard sur les transformations concrètes de la démocratie en se fondant sur la notion de bien commun. Ils tirent les leçons d'un travail de recherche coopérative mené sur des expérimentations en Europe auxquels ils ont participé dans les domaines de la santé, de l'environnement et du développement technique et industriel. Ils ont observé l'émergence de formes de coordination et de coopération sociale originales autour de la création et de la gouvernance de biens communs. Ils questionnent ainsi les catégories traditionnelles de l'action publique et reconsidèrent certaines oppositions convenues – intérêt particulier et intérêt général, propriété privée et propriété publique, ou encore, état et société civile. Ils suggèrent une méthode qui les conduit à repérer dans les modalités du « faire ensemble » les manifestations d'une démocratie vivante où le lien social se construit dans l'action. Ce livre s'adresse aux citoyens, aux étudiants et aux chercheurs, aux décideurs, aux associations, et à tous ceux qui sont à la recherche de nouvelles formes de vie démocratique.

Danièle Bourcier, Gilles Heriard Dubreuil et Sylvain Lavelle, *La Société en action. Une méthode pour la démocratie*, Hermann, Paris, 2013, 320 p., ISBN 978-2-70568-420-4

Frédéric Debove, Olivier Renaudie (coord.),

**Sécurité intérieure. Les nouveaux défis**



Présentation par l'éditeur

La sécurité intérieure est au coeur du discours politique. L'ambition de cet ouvrage est d'appréhender la sécurité intérieure de manière globale. Il dresse un état des lieux des connaissances et des pratiques en multipliant les points de vue et en croisant les regards : regards universitaires d'une part, regards des praticiens de la sécurité intérieure d' autre part.

Sommaire prévisionnel :

1. Introduction
2. La notion de sécurité intérieure
3. Les dimensions de la sécurité intérieure
4. Les territoires de la sécurité intérieure
5. Les acteurs de la sécurité intérieure
6. Les outils de la sécurité intérieure
7. Les principes et les valeurs de la sécurité intérieure

*Sécurité intérieure - Les nouveaux défis*, Vuibert, Paris, 2013, 352 p., ISBN 978-2-31101363-4

Préface de Manuel Valls

Jean-François Boudet



**L'emprunt des collectivités locales et la gestion de la trésorerie**

Présentation par l'éditeur

L'objet du présent ouvrage est donc de présenter dans un format, qui se veut pédagogique et pratique, les éléments les plus récents relatifs à la décision d'emprunter, à la conclusion du contrat d'emprunt et à l'exécution de l'emprunt en lui-même. Les références textuelles et jurisprudentielles essentielles accompagnent ce déroulement de l'opération d'emprunt. Les emprunts publics locaux et la gestion de trésorerie ont toujours été une nécessité pour les collectivités locales. La libéralisation des marchés financiers dans les années 1970 et les lois de décentralisations de 1982 ont eu pour corollaire de «libéraliser» l'emprunt dans ses modes d'organisation et de gestion, de telle sorte qu'il est devenu aujourd'hui un outil naturel et complet d'ajustement budgétaire mis à la disposition des acteurs des finances locales. On parle d'ailleurs couramment de « gestion active» de la dette locale. Il n'en demeure pas moins que les abus des années 1990 - plus connus sous le vocable du syndrome d'Angoulême - et l'actualité la plus récente - liée notamment à la crise des emprunts structurés dit «emprunts toxiques» - ont montré les spécificités du marché bancaire et financier local qu'il convenait peut-être d'affirmer ou plus exactement de ne pas oublier.

*L'emprunt des collectivités locales et la gestion de la trésorerie. Eléments de décision du recours à l'emprunt. La conclusion du contrat d'emprunt. L'exécution de l'emprunt*, Editions du puits fleuri, Paris, 2013, 472 p., ISBN 978-2-86739-489-8

Michel Borgetto, Robert Lafore

**Code de l'action sociale et des familles  
9e édition**

Présentation par l'éditeur

L'édition 2013 du Code de l'action sociale et des familles est notamment marquée par les textes relatifs à l'amélioration du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, la modification des conditions de prise en charge des frais de santé par l'aide médicale de l'Etat, la modification et la création de traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs au revenu de solidarité active et à l'allocation aux adultes handicapés, la révision du référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels...

*Code de l'action sociale et des familles*, Dalloz, Paris, 2013, 1871 p., ISBN 978-2-247-12668-2





Collectif

**Mélanges en l'honneur du professeur Jacques Chevallier**  
**Penser la science administrative dans la post-modernité**

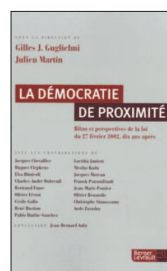
Présentation par l'éditeur

Depuis plus de quarante ans, Jacques Chevallier a inlassablement servi l'enseignement et la recherche, tant par sa production scientifique personnelle que par la direction de centres de recherche, la participation aux institutions universitaires et nationales, les expertises qu'il a données sans compter, et surtout en favorisant toujours l'entrée et la progression dans la carrière des jeunes dotés d'une vocation d'enseignant ou de chercheur. Les ouvrages majeurs qu'il a publiés témoignent de l'évolution de sa pensée, depuis le service public (*Le service public*, PUF, Coll. Que sais-je, 9e éd., 2012) jusqu'à l'État de droit (*L'État de droit*, Montchrestien, Coll. Clefs, 5e éd., 2010), depuis l'État et la Science administrative (*L'État*, Dalloz, Coll. Connaissance du droit, 2e éd., 2011 ; *Science administrative*, PUF, Coll. Thémis, 4e éd., 2007) jusqu'à l'État post-moderne (*L'État post-moderne*, LGDJ, Coll. Droit et société, 3e éd., 2008).

À l'occasion de son accession à la qualité de professeur émérite, ceux qui lui doivent tant pour avoir appris de lui, travaillé avec lui, débattu avec lui d'une vision de la Science administrative, du Droit, de la Science politique ont souhaité lui livrer un témoignage d'amitié et de reconnaissance en l'honneur de ce qu'il est et du modèle académique qu'il inspire

Pour parvenir à lui offrir un volume qui réunisse Amiens et Paris, le CURAPP et le CERSA, l'Université et le CNRS, la Science administrative qu'il a si fortement structurée et fait vivre, le Droit qu'il connaît si bien et la Science politique qui est si chère à son cœur, la thématique de l'ouvrage a été choisie à la fois comme monumentale et interdisciplinaire. Devant l'impossibilité de faire participer tous ceux qui ont un jour côtoyé Jacques Chevallier, cet ouvrage est seulement celui d'un cercle d'amitié et d'estime, de travail et parfois de combats partagés. Les contributions offertes par ceux qui ont, ou ont eu, un lien privilégié avec Jacques Chevallier, prolongent ou éclairent autrement certains aspects de l'œuvre scientifique du dédicataire, loin de toute préoccupation protocolaire ou institutionnelle. On y retrouve donc cette «réalité humaine» des *Mélanges*, plutôt conçus comme *Liber Amicorum*.

*Mélanges en l'honneur du professeur Jacques Chevallier, Penser la science administrative dans la post-modernité*, Collectif, L.G.D.J, 654p., 06/2013



Gilles Guglielmi, Julien Martin (dir.),

**La démocratie de proximité**  
**Bilan et perspectives de la loi du 27 février 2002, dix ans après**

Présentation par l'éditeur

La démocratie de proximité consiste à rapprocher les citoyens avec le pouvoir territorial. Elle est la médiation administrative qui permet la meilleure représentation et des services publics plus efficaces.

En 2002, le législateur a décidé de nommer une loi ainsi. A l'occasion du dixième anniversaire du texte, le professeur Gilles J. Guglielmi et Julien Martin ont organisé un colloque sur la question. Cet ouvrage reprend l'ensemble des contributions du colloque, permettant de bénéficier des points de vue de juristes reconnus en droit des collectivités territoriales et de faire ainsi le bilan de la loi du 27 février 2002.

Pour questionner ce bilan et ouvrir le texte de 2002 vers de nouvelles perspectives, le professeur Guglielmi et Julien Martin ont réuni d'autres contributeurs autour de l'approfondissement de la décentralisation qu'a permis cette loi. Aussi bien sur le plan des institutions que sur le plan des compétences, il apparaît que cette loi a eu des influences non négligeables sur des questions variées, depuis les finances publiques jusqu'aux pouvoirs de police, en passant par l'intercommunalité, les expérimentations de compétences ou la consultation dans les services publics locaux.

L'ouvrage se conclut par un retour sur une expérience pratique : les initiatives de démocratie de proximité menées par la commune de Gruissan (Aude). Dans un entretien, les responsables politiques et administratifs de la commune tracent eux aussi le bilan et les perspectives d'une notion toujours d'actualité.

*La démocratie de proximité, Bilan et perspectives de la loi du 27 février 2002, dix ans après*, Berger-Levrault, Paris, 2013, 238 p.



**Michel Borgetto, Robert Lafore**

***Droit de l'aide et de l'action sociales***

Présentation par l'éditeur

Conçus comme compléments de la sécurité sociale à destination de catégories ciblées de la population (enfance en danger, personnes âgées, personnes en situation de handicap, en difficultés sociales...), les dispositifs nés des lois d'assistance de la IIIe République connaissent depuis plus de trente ans un développement continu. L'émergence des phénomènes d'exclusion, les effets du vieillissement et de la dépendance, l'enracinement de difficultés nombreuses et variées en matière d'accès au logement, à l'emploi ou encore aux soins ont conduit non seulement à renforcer les politiques d'aide aux catégories traditionnelles de l'assistance, mais aussi à développer des interventions de plus en plus complexes pour assurer a minima la concrétisation de droits sociaux élémentaires. Ces évolutions ont remis en débat les principes d'égalité et de solidarité qui fondent notre système de protection tout en conduisant à des transformations importantes tant dans les structures qui organisent et pilotent l'aide et l'action sociales dans les établissements et services et qui en assurent la mise en oeuvre. Fidèle aux finalités qui ont présidé à sa création, cet ouvrage propose une approche compréhensive de ces politiques et de ces interventions : loin de s'en tenir à une description du droit positif, il s'efforce au contraire de les situer dans leurs cadres théoriques, d'analyser leurs déterminants socio-politiques, d'en comprendre les enjeux et de fournir ainsi des éclairages débouchant sur la réflexion et l'action. Cette huitième édition prend naturellement en compte les nombreux changements et mutations survenus depuis trois ans : réforme du système politico-administratif national et territorial, modifications introduites par la loi « HPST », mise en place du RSA, inflexion des politiques menées en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes à la recherche d'un emploi, réaménagement des actions mises en oeuvre dans le champ de l'accès aux soins, de l'hébergement et du logement

Michel Borgetto, Robert Lafore, *Droit de l'aide et de l'action sociales*, 8ème ed., Montchrestien, Lextenso, 830p., 2012



**Collectif**  
**sous la direction de Mathieu**  
**Touzeil-Divina**

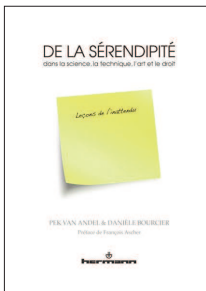
***Voyages en l'honneur du professeur Geneviève Koubi***

«Le professeur Geneviève KOUBI a fêté ses trente années d'entrée dans la fonction publique. Pour cet anniversaire (et un autre plus « civil »), comme un clin d'oeil aux rapports qu'elle entretient avec la notion de commémoration, et parce qu'elle a toujours dit refuser les honneurs lors de son départ officiel en retraite, quelques collègues et amis ont décidé – en secret, comme ce devrait être toujours l'usage – de lui proposer un hommage pour ces trente années de notes, de publication(s), de critique(s) et de dévouement au service public, à l'enseignement et à la recherche. La thématique qui a été retenue est triple : en effet elle tourne non seulement autour du voyage mais également de l'évasion et ce, de façon nécessairement « circulaire » ! Le Professeur KOUBI se méfie des institutions, sans doute parce qu'elle les connaît bien et ne supporte pas les complaisances qui s'y développent naturellement. Geneviève n'aime pas les commémorations, espaces de consensus forcés par le temps, stations artificielles sur un chemin non tracé mais continu. Des « Mélanges » ne pouvaient donc pas lui convenir, sauf s'ils sortaient de la tradition institutionnelle ou cérémonielle, sauf s'ils évitaient les écueils de l'entre-soi, de la promotion corporative, de l'atteinte aux mystères d'une personnalité. C'est pourquoi ces Mélanges, bien qu'ils soient substantiellement l'offrande de collègues et d'amis à une femme qui a marqué la vie intellectuelle de son temps et des disciplines qu'elle a fréquentées, ne respectent quasiment aucune règle coutumière du genre des Mélanges. En cela, ils consacrent par eux-mêmes l'axe majeur des travaux de la dédicataire : penser la transgression. Non, l'universitaire Geneviève KOUBI ne part pas à la retraite, loin s'en faut, même si sa carrière a commencé tôt et a connu toutes les étapes statutaires possibles. Non, la collègue n'est pas honorée par l'une des universités dont elle a fait partie, même si elle en a assuré avec passion et exigence le rayonnement. Non, son curriculum vitae ne sera pas publié dans ce volume, même s'il serait plaisant de démontrer que son travail scientifique personnel dépasse en nombre et en qualité ce que serait capable d'écrire une équipe de recherche entière. Non, il n'y aura pas de photo, quoique Geneviève soit photogénique et amatrice du 8ème art. Non, les souscripteurs de Mélanges ne pourront pas satisfaire leur vice, ni les amateurs de discours et de cocktails nourrir leur agenda ».

*Voyages en l'honneur du professeur Geneviève Koubi*, Epitoge, 2012



Danièle Bourcier, Pek Van Andel



**De la sérendipité dans la science, la technique, l'art et le droit, Leçons de l'inattendu**

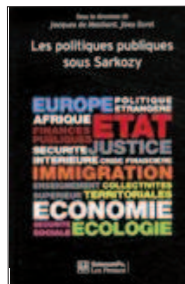
Sérendipité = don de trouver ce qu'on ne cherche pas, de faire des découvertes, des inventions et des créations « accidentelles » suivies d'une explication juste.

Forgé par Horace Walpole en 1754, et d'abord utilisé par des bibliomanes, le mot « sérendipité » a ensuite été importé dans les sciences exactes, les sciences sociales et le monde de la décision.

Cet ouvrage, nouvelle édition revue et corrigée du livre paru en 2008, revient sur la genèse de ce phénomène pour mieux déterminer son degré d'intervention selon les cas (la radioactivité naturelle, l'effet pervers d'une loi...). Chaque cas est une idée forte, une leçon d'interprétation de l'inattendu qui rend compte de la part du hasard comme source d'improvisation dans le développement des idées et l'histoire des hommes.

Illustré et documenté, ce livre s'adresse à tous les créateurs, les innovateurs et les lecteurs curieux.

Danièle Bourcier, Pek Van Andel, *De la sérendipité dans la science, la technique, l'art et le droit, Leçons de l'inattendu*, Hermann, 2013, 300 p.



Jacques de Maillard, Yves Surel (dir.)

**Les politiques publiques sous Sarkozy**

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le sentiment d'une forte concentration des pouvoirs et d'une action réformatrice sans équivalent a prédominé. Les promesses de changement, voire de rupture, ont-elles été tenues ? A quelles logiques l'action entreprise a-t-elle obéi ? Est-elle si originale que certains le disent ? N'est-elle pas simplement la déclinaison de ce qui fait l'ordinaire de l'action politique et de l'action publique ? Quels facteurs internationaux et nationaux ont pesé, et quelle analyse rétrospective peut-on déjà réaliser ? Cet ouvrage tente d'évaluer l'impact des pratiques réformatrices engagées depuis cinq ans, à travers dix-huit chapitres portant sur les évolutions institutionnelles, sur les pratiques décisionnelles et sur les changements intervenus dans les principaux secteurs de l'action de l'Etat (fiscalité, collectivités territoriales, enseignement supérieur, justice, immigration, Europe, etc.). Rédigé par des spécialistes des principaux domaines d'action publique, il apporte un premier bilan des politiques gouvernementales sous Sarkozy et une contribution précieuse au débat public.

Jacques de Maillard, Yves Surel, *Les politiques publiques sous Sarkozy, tome 3 Presses de SciencesPo, coll. Gouvernances, Paris, 2012, 402 p.*



Marie-Christine Kessler

**Les Ambassadeurs**

A quoi servent les ambassadeurs ? A l'heure de la diplomatie des sommets et de la diversification des sources d'information, l'institution diplomatique est considérée comme le vestige d'un passé doré. Dans un monde marqué par l'affaiblissement du pouvoir des Etats, les ambassadeurs subissent la concurrence d'autres acteurs apparus sur la scène internationale.

Au terme d'une rétrospective historique débutant avec la Troisième République, l'auteur montre qu'en dépit de ces bouleversements, le métier d'ambassadeur conserve spécificité et utilité. Les ambassadeurs agissent pour le compte des Etats dont ils sont le symbole et l'instrument.

Ce sont eux qui peuvent, en dernier recours, réaliser les compromis entre intérêts opposés, indispensables au maintien des équilibres internationaux. Emailé d'anecdotes et de portraits, ce livre très complet sur l'histoire et l'évolution de la fonction diplomatique en France s'inscrit aux confluent de la science politique, de la sociologie et de l'histoire.

Marie-Christine Kessler, *Les ambassadeurs*, Presses de SciencesPo, Gouvernances, 2012, 413 p.

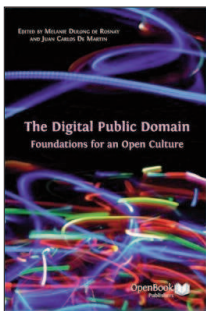


Danièle Bourcier, Romain Boulet, Pierre Mazzega

### Politiques publiques Systèmes complexes

Dans tous les pays et particulièrement en Europe, les citoyens, les magistrats et les juristes en général déplorent la complexité normative. Comment traiter la complexité des normes à prendre en compte dans toutes les décisions fondées sur la règle de droit ? Depuis une quinzaine d'années, l'étude des systèmes complexes a fait de grands progrès tant du point de vue des méthodes que de la formalisation. L'approche politique et l'approche scientifique semblent a priori éloignées mais elles convergent sur l'intérêt de prendre en compte un objet nouveau : la complexité des systèmes. Ces systèmes font émerger des propriétés nouvelles, émergentes, non observables au niveau des éléments constitutifs, par une dynamique difficilement prédictible et rendent vaine toute analyse en sous-systèmes plus simples. Actuellement, les recherches sur les systèmes complexes se développent au niveau international du point de vue de la modélisation et d'applications. Parmi les domaines privilégiés, le droit comme réseau de normes en évolution et en interaction est un domaine de plus en plus étudié du point de vue du traitement du langage naturel ou de la documentation

Danièle Bourcier, Romain Boulet, Pierre Mazzega, *Politiques publiques, Systèmes complexes*, Hermann, 2012, 287p



Mélanie Dulong de Rosnay

### *The Digital Public Domain : Foundations for an Open Culture*

This book brings together essays by academics, librarians, entrepreneurs, activists and policy makers, who were all part of the EU-funded Communia project. Together the authors argue that the Public Domain — that is, the informational works owned by all of us, be that literature, music, the output of scientific research, educational material or public sector information — is fundamental to a healthy society.

The essays range from more theoretical papers on the history of copyright and the Public Domain, to practical examples and case studies of recent projects that have engaged with the principles of Open Access and Creative Commons licensing. The book is essential reading for anyone interested in the current debate about copyright and the Internet. It opens up discussion and offers practical solutions to the difficult question of the regulation of culture at the digital age.

Mélanie Dulong de Rosnay, *The Digital Public Domain Foundations for an Open Culture*, Open Book Publishers, 2012, 248 p.

Primavera de Filippi

### *Copyright Law in the Digital Environment : Private Ordering and the regulation of digital works*



The book begins with an analysis of copyright law as it applies to the physical and the digital world. The challenges that the law has to face in the digital environment are specifically addressed by illustrating how the self-regulating features of the copyright regime have been jeopardized with the advent of Internet and digital technologies. The book subsequently analyses the role of private ordering in the regulation of information and presents the various mechanisms of self-help that have been developed so far to address the challenges of the digital world. The contrast is between the use of end-user licensing agreements and technological measures of protection (e.g. DRM) intended to restrict the consumption of digital works beyond the scope of the copyright regime, and the use of Open Content licenses (e.g. Creative Commons) intended to support a greater dissemination and broader availability of works, amidst other goals. The book finally investigates the corresponding advantages and drawbacks of these two divergent approaches, and concludes by addressing the justifications for governmental intervention in regulating the operations of private ordering.

Primavera de Filippi, *Private Ordering and the regulation of digital works*, Lambert Academic Publishing, 2012, 148 p.





**Gilles J. Guglielmi, Geneviève Koubi**

***Le Plagiat de la recherche scientifique***

Le «plagiat», depuis ses définitions et ses perceptions dans les cadres de la recherche universitaire et scientifique jusqu'aux méthodes de détection et aux procédures de dénonciation de ses fabrications, induit des questionnements diversifiés et suscite des réactions contrastées. Pourtant, devant la recrudescence des cas de plagiat tant de la part des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs que du fait des étudiants notamment doctorants, la question est d'importance au sein des communautés scientifiques. Prolongeant la prise de conscience, depuis longtemps commencée, de la dégradation de tout système de recherche que créent la résignation et le consentement au plagiat en toutes disciplines, les contributions réunies en ce volume présentent quelques approches de ce phénomène afin de repérer ses fondements, ses formes, les lieux de son éclosion et, ainsi, de réfléchir aux moyens de le prévenir ou de le sanctionner, en évitant de porter atteinte à l'indépendance de la recherche. Les développements de la société de l'information ont transformé le rapport de chacun à la création authentique, à l'originalité créatrice. Les savoirs par la recherche, publique ou privée, ne peuvent progresser si la duplication, la répétition et l'imitation se perpétuent. Le plagiat, quelles que soient ses formes, du copier-coller jusqu'au travestissement falsificateur des projets ou des résultats de recherche d'un autre que soi, mérite désormais un traitement juridique qui soit à la hauteur des risques qu'il fait courir à la société de la connaissance. Le plagiat touche toutes les disciplines scientifiques. Son analyse interpelle les étudiants, les doctorants, les chercheurs et les enseignants-chercheurs dans les universités et les laboratoires, publics et privés. Elle intéresse aussi tous ceux qui, dans tous les secteurs, sont conduits à produire des rapports et des études.

Gilles J. Guglielmi, Geneviève Koubi, *Le plagiat de la recherche scientifique*, LGDJ, Lextenso éditions, 2012, 228 p.



**Olivier Rouquan**

***Culture Territoriale***

Depuis quelques années, la conduite du changement des administrations bouleverse la gestion du territoire. Décentralisation et déconcentration sont ainsi réformées au nom de la performance publique, les techniques de management des ressources financières et humaines étant converties à l'efficacité - faire aussi bien avec moins. En effet, la mondialisation et le néo-libéralisme dominants veulent une diminution de la dépense publique, alors que les collectivités locales se convertissent aux exigences de compétitivité et d'attractivité territoriales. Le besoin de rationaliser les institutions tient en partie à la généralisation de la gouvernance comme modalité de prise de décision multi-acteurs, multi-niveaux : en effet, l'action publique territoriale résulte de plus en plus de contrats passés entre plusieurs collectivités - dont l'État voire l'Union européenne. En résulte une complexité certaine du management public et politique. Après trente ans de décentralisation continue, la volonté de simplifier les niveaux et de clarifier les compétences est affirmée. L'orientation est-elle tenable, alors que les partenariats se sont multipliés tous azimuts ? Il est dans tous les cas utile de faire le point sur le qui fait quoi et avec quels moyens, entre communes, intercommunalités, départements, régions et État central. Ce dernier révisé aussi son organisation, au moins depuis la Révision Générale des Politiques Publiques. Le niveau régional devient le point de cohérence de la déconcentration. Le personnel est redistribué entre les directions départementales et régionales, moins nombreuses. Dans tous les cas, la puissance publique intervient moins directement, régulant davantage, laissant la mise en oeuvre aux acteurs externes, publics et privés. Ce modèle, largement inspiré par l'Union européenne, n'est pas pour autant consensuel. Il faut donc interroger la légitimité, non seulement de ces évolutions mais aussi des pouvoirs structurant le territoire. Dans ce livre, les réformes contemporaines sont mises en perspective, pour rappeler quels sont les éléments fondamentaux à la fois du contrôle étatique sur sa population et son territoire, et de l'autorité des élus locaux sur leurs périmètres. Ainsi, même si nos sociétés ont fait de la mobilité une valeur, constatons à quel point des traditions et des symboliques ancestrales continuent d'animer la vie politique locale.

Olivier Rouquan, *Culture territoriale*, ed. Gualino, Coll. Territoriale, 256 p., 2011

## A signaler

### Mélanges offerts en l'honneur de Jacques Chevallier

La cérémonie de remise des Mélanges a eu lieu le jeudi 16 mai 2013 dans les locaux de l'ENA. Réunissant un grand nombre de collègues et d'amis de Jacques, cette cérémonie a fourni l'occasion - outre de lui témoigner reconnaissance, estime, admiration ou amitié (autant de sentiments qui ne sont bien entendu nullement exclusifs les uns des autres...) - de rappeler le parcours réellement exceptionnel qui a été le sien : que ce soit sur le plan de l'activité scientifique, de l'animation de la recherche, de l'investissement dans l'institution universitaire, de la valorisation de la recherche, de l'accompagnement de très nombreux étudiants...

Gros de quelque 600 pages, cet ouvrage, intitulé *Penser la science administrative dans la post-modernité*, a entendu rester fidèle à la démarche de Jacques, lequel s'est toujours efforcé d'établir des ponts entre le Droit, la science administrative et la science politique. Se voulant à la fois résolument interdisciplinaire et ouvert sur l'extérieur, l'ouvrage rassemble des contributions de juristes, de politistes, de sociologues, d'historiens, français et étrangers. Il est publié aux Editions Lextenso.

### *10 ans de partage avec Creative Commons*

À l'occasion des 10 ans des licences creative commons, le chapitre français a organisé un événement "10 ans de partage avec Creative Commons" qui s'est déroulé à la Gaîté Lyrique le samedi 15 décembre 2012 ». Cet événement a été l'occasion d'un après-midi riche en débats, conférences et jeux sur les alternatives au régime du "tous droits réservés", le tout accompagné d'une émission de radio en direct.



<http://creativecommons.fr/>

### Situation d'Administral

Pour des raisons financières (l'un des partenaires, en l'occurrence l'ENA, ayant souhaité se désengager), le contrat conclu le 6 mars 2003 entre la société Transactive, la Ville de Paris, l'ENA et le CERSA n'a pas été renouvelé. Cependant, afin de ne pas voir disparaître l'ensemble de la production réalisée en commun depuis 1970, il a été décidé d'un commun accord entre les parties de laisser à la disposition du public tout le contenu de la base existant jusqu'à la date du 5 mars 2013. L'accès à la base doit comporter une interface précisant clairement qu'il s'agit d'une archive d'Administral, avec indication de la date de dernière mise à jour. La société Transactive a accepté de maintenir, à titre gracieux, le site [www.administral.fr](http://www.administral.fr), qui doit être uniquement accessible depuis les postes informatiques mis à la disposition des utilisateurs, situés dans la salle de lecture de la BHdV, dans la Bibliothèque de l'Université de Paris 2 et dans le centre de documentation du CERSA.

### A noter la signature prochaine d'un nouveau contrat européen

Nom du projet: **P2PValue**

Nom de l'Appel Européen: Small or medium-scale focused research project (STREP) Durée: 3 ans  
Partenaires: University of Surrey, CERSA, Stichting Peer to Peer Alternatives (P2P Foundation), Universitat Autònoma de Barcelona, Universidad Complutense de Madrid, Università degli Studi di Milano

#### Résumé

Internet et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis l'émergence d'un nouveau modèle de production fondé sur la production de biens communs par les pairs (commons-based peer production). Le projet «P2Pvalue» vise à analyser la viabilité de ce nouveau paradigme par rapport à deux dimensions: la viabilité sociale et collective des communautés en lignes et la viabilité économique individuelle des contributeurs (i.e. les créateurs de contenus). L'équipe du CERSA (formée par Primavera De Filippi, Danièle Bourcier et Mélanie Dulong De Rosnay) s'occupera des aspects juridiques du projet. Son rôle sera d'étudier et de développer de nouveaux modèles de gouvernance «techno-sociale» pour coordonner de manière efficace les activités des communautés en ligne au sein d'une plateforme collaborative fédérée.

## Nouvelles de l'équipe

Depuis le 1er septembre 2012, **Michel Borgetto**, Professeur de droit à l'Université de Paris 2, assure les fonctions de Directeur du CERSA et **Yves Surel**, Professeur de science politique à l'Université de Paris 2, les fonctions de Directeur adjoint.

**Danièle Bourcier** est désormais Directrice de recherche émérite au CNRS

**Primavera De Filippi** est partie en post-doc invitée pour un an au Berkman Center for Internet & Society, Centre de recherche à Harvard University dont le thème principal est l'impact des technologies

**François Frison-Roche** est détaché depuis le 1er septembre 2012, pour une durée de 2 ans auprès de l'ambassade de France à Sanaa (Yémen), en charge de la coordination internationale, pour la rédaction de la nouvelle Constitution et de la loi électorale

**Jennifer Merchant** vient d'être nommée membre de l'Institut universitaire de France, à compter du 1er octobre 2013. Elle reste membre à part entière du CERSA

### Concours d'agrégation:

**Olivier Renaudie**, qui était Maître de conférences à l'Université Paris 2, a été admis en 2012 au concours d'agrégation et est désormais Professeur de droit public à l'Université de Lorraine (Nancy). Docteur en droit de l'Université Paris 2 (sa thèse, dirigée par Jacques Chevallier et publiée en 2008 à la LGDJ, porte sur la *préfecture de police*), Olivier Renaudie reste associé au CERSA

### Habilitation à diriger des Recherches:

**Lucie Cluzel-Metayer**, a obtenu son habilitation à diriger des recherches le vendredi 13 septembre 2013. Ses travaux portent sur *La reconfiguration du système administratif, enjeux juridiques* (directeur des travaux Michel Borgetto)

### Doctorants:

21 mars 2013 : Élection Ecole doctorale de droit public science administrative et science politique, George Vedel. A été élue titulaire, **Eléna Morenkova**, suppléants : **Julien Arnoult**, **Morgane Le Jan** et **Elise Mouriesse**.

A été élue titulaire, à la commission des doctorants contractuels, **Claire Guichet**.

**Julien Arnoult**, a été élu au conseil scientifique de l'Université le 28 mars 2012.

### Recrutements comme ATER

Ont été recrutés comme ATER :

**Julien Arnoult** : Université de Lille 3

**Marion Chapouton** : Université de Rennes 2

**Jeanne Chauvel** : Université de Nantes

**Guillaume Darrioumerle** : Université de la Réunion

**Elena Morenkova** : Université de Paris 2

**Elise Mouriesse** : Université du Mans

## Départs

Outre **Jacques Chevallier** (voir Editorial et Mélanges) :

**Jacques Caillosse** : Professeur à l'Université Paris 2, Jacques Caillosse, qui faisait partie du CERSA depuis son élection dans cette Université, est parti à la retraite en 2012 (Professeur émérite). Spécialiste des questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du droit administratif, il a consacré l'essentiel de ses travaux à l'étude de l'Etat et de la modernisation administrative, au droit des services publics, à l'analyse des politiques publiques ainsi que, au-delà, à la théorie générale du Droit. Co-directeur du Master 2 Administration et politiques publiques, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont notamment *Introduire au droit* (3è éd., Montchrestien, 1998), *La constitution imaginaire de l'administration. Recherches sur la politique du droit administratif* (PUF, 2008), *Les « mises en scène » juridiques de la décentralisation. Sur la question du territoire en droit public français* (LGDJ, 2009). Il prépare actuellement (en collaboration avec Olivier Renaudie) un colloque sur les liens entre le Conseil d'Etat et l'Université.



**Michel Chauvière** : Directeur de recherche au CNRS, Michel Chauvière, qui faisait partie de l'équipe depuis la reconfiguration de 2001, est parti à la retraite en 2012 (Directeur de recherche émérite). Ses travaux portent notamment sur les politiques du social, du médico-social, du socio-judiciaire et du familial, les processus de professionnalisation des intervenants (travail du social), les enjeux de la mise en œuvre des droits des usagers dans la régulation sociale. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont notamment *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy* (Ed. ouvrières/Économie et Humanisme, 1980, 3è éd. L'Harmattan, 2009), *Le travail du social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée* (Dunod, 2004), *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation* (La Découverte, 2è éd., 2010) et *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions* (La Découverte, 2011).

**Anne Wyvekens** : Directrice de recherche au CNRS, Anne Wyvekens a participé activement, pendant plusieurs années, aux travaux et recherches du Centre (politiques locales de sécurité, liens entre justice pénale et maladie mentale, politique judiciaire de la ville). Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages dont notamment *Soigner ou punir? Un regard critique sur la défense sociale en Belgique* (avec B. Champetier et Y. Cartuyvels, Bruxelles, Pub. des Facultés universitaires Saint-Louis, 2010), *La magistrature sociale. Enquêtes sur les politiques locales de sécurité* (avec J. Donzelot, La Doc. française, 2004), *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France* (avec J. Donzelot et C. Mevel, Seuil, 2003) et *L'insertion locale de la justice pénale. Aux origines de la justice de proximité* (L'Harmattan, 1997). Depuis la fin 2012, elle est rattachée à l'Institut des Sciences sociales du Politique (CNRS/Ecole normale supérieure de Cachan) : mais elle reste cependant membre associé du CERSA.



**Michèle Poulain** : Ingénieur d'études 1ère classe et affectée depuis plusieurs années au CERSA, Michèle Poulain assurait, en étroite collaboration avec le programme de recherche du Centre portant sur la politique étrangère et les relations internationales, le secrétariat de rédaction de *l'Annuaire français de droit international* : activité qui, loin d'être d'ordre simplement technique (collecte des manuscrits, correction des épreuves...), comporte au contraire une part importante de production intellectuelle (tenue de chroniques, traductions d'articles...). Pour l'heure, le départ à la retraite de Michèle Poulain (laquelle participait chaque fois que cela était possible aux activités du Centre) n'a pas pu être compensé par une arrivée, ce que l'on peut sincèrement regretter.

## Arrivées:

### Membres permanents :

**Xavier Badin** : Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris 2 (Panthéon-Assas) depuis 2008, Xavier Badin est notamment spécialiste de droit fiscal et de droit des finances publiques (il assure divers enseignements dans ces matières) ainsi que de droit de la santé (a publié plusieurs articles portant notamment sur les outils de coopération et d'association et sur leurs incidences fiscales). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Finances Publiques* (en collaboration avec le Doyen Etienne Douat, 3ème éd. PUF, collection Thémis, 2006 (nouvelle édition à paraître) ; *Manuel de Finances publiques*, éd. Studyrama, 2007 (nouvelle édition à paraître). Il a rejoint le CERSA le 1er juillet 2013.

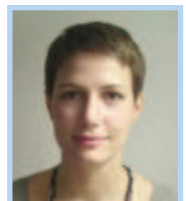
**Julie Bailleux** : Titulaire d'un DEA de droit public et d'un DEA de science politique, Julie Bailleux a soutenu, en 2012 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, une thèse de doctorat en science politique réalisée sous la direction de Bastien François et intitulée *Penser l'Europe par le droit. L'invention du droit communautaire en France (1945-1990)*. Elle été recrutée en mai/juin 2013 comme Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas). Elle est membre, depuis 2004, du groupe international de recherche POLILEXES (ANR Dejeu) dirigé par Antonin Cohen, Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez, dont les travaux portent sur les juristes dans le gouvernement de l'Europe et dans le cadre duquel elle a effectué l'essentiel de ses recherches antérieures. Elle a rejoint le CERSA le 1er juillet 2013.



**Jean-François Boudet** : Maître de conférences (HDR) en droit public à l'Université Paris Descartes, Jean-François Boudet est notamment spécialiste de droit public financier (il assure plusieurs enseignements dans ce champ disciplinaire) et de droit public comparé et droits étrangers. Il est notamment l'auteur de plusieurs ouvrages : *Les emprunts publics locaux et la gestion de trésorerie*, Héricy, Puits Fleury, 2013 ; *Institutions financières publiques*, Bruxelles, Larcier, mars 2013 ; *Finances publiques*, Ellipses, 2010. Membre élu du conseil d'administration de la Société française de Finances publiques (SFFP), il co-dirige actuellement un projet de recherche collective intitulé « Les nouveaux droits de la mort ». Il a rejoint le CERSA le 11 avril 2013.



**Natacha Gally** : Diplômée de l'IEP de Lille et détentrice d'un master recherche de l'IEP de Paris, Natacha Gally est docteure en science politique. Sa thèse, soutenue en décembre 2012 à Sciences Po Paris sous la direction de Patrick Hassenteufel, est intitulée *Le marché des hauts fonctionnaires. Une comparaison des politiques de la haute fonction publique en France et en Grande-Bretagne*. Elle été recrutée en mai/juin 2013 comme Maître de conférences en science politique à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas). Depuis janvier 2013, elle a ouvert un nouveau terrain de recherche, en tant que post-doctorante au Centre de Sociologie des Organisations (Sciences Po Paris), sur les politiques « pour l'excellence » dans l'enseignement supérieur et la recherche et la genèse du Programme Investissements d'Avenir lancé suite au Grand Emprunt de 2009. Elle a rejoint le CERSA le 1er juillet 2013.



### Membres associés :

Ont rejoint le CERSA en tant que membres associés : **Elise Bernard**, docteur en droit public de l'Université Paris III-Sorbonne nouvelle : elle s'intéresse notamment aux régimes des Etats d'Europe de l'Est ; **Pierre-Henri Bréchat**, docteur en droit public de l'Université Paris 2, et Professeur à l'Ecole des Hautes études de santé publique (Rennes) : il s'intéresse principalement aux questions de santé



# Informations pratiques

## Nous contacter

<http://www.cersa.cnrs.fr>

[contact@cnrs.fr](mailto:contact@cnrs.fr)

contact : Afarin Vaziri  
tel: 01 42 34 58 80  
fax : 01 42 34 58 81

### Horaires d'ouverture

9h30-12h30 / 14h00-17h00



## Les ressources documentaires

### Centre de documentation

Ouverture du Centre de documentation  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h  
contact : Sophie Dellatana  
[sophie.dellatana@cnrs.fr](mailto:sophie.dellatana@cnrs.fr)  
01 42 34 58 83

## Nous trouver



Ligne 10 - Station Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité  
Ligne 4 - Station Saint-Michel



Lignes B & C - Station Notre Dame-Saint Michel



Lignes 38 - 21- 27 -85 - Arrêt Les Ecoles  
Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France  
Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France



Lettre d'information  
Directeur de la publication : Michel Borgetto  
Réalisation : Sophie Dellatana